

Procès-verbal de la séance d'installation du conseil communal de Vuarrens le 27 juin 2011

Président de la première partie (installation du conseil) : Marc-Etienne Piot, Préfet du district du Gros-de-Vaud

Bureau du conseil : Patrick Vallotton, président, Patrick Bouvier, vice-président (démissionnaire), Daniel Zürcher, vice-président, Cyril Chevalley, scrutateur, Séverine Maire, scrutatrice, Jean-Marc Meylan, secrétaire.

Municipalité (uniquement présente pour l'assermentation): Daniel Bridel, Syndic, Hermann Gerber, Alain Roy, Jean-Philippe Buffat, Michel Auberson, Jean-Pierre Mitard, Philippe Russo

Annexe : copie du procès-verbal de l' « Installation des autorités communales, Procès-verbal d'assermentation Législature 2011-2016 ».

Conseil : Effectif : 35 / Quorum : 18 / Présents : 32/ Excusés : 2/ Absents : 1/ Majorité : 17

	Sujets	Qui	Quoi / comment	Décisions
1	Bienvenue et Introduction	Marc-Etienne Piot	<p>M. le Préfet ouvre la séance à 19h, et souhaite la bienvenue aux municipaux, aux conseillers et au public venu assister à la séance.</p> <p>Sur la base des lois et règlements cantonaux cette cérémonie d'installation des conseils est ouverte et conduite par le préfet. Il remercie les scrutateurs et le secrétaire, nommés provisoirement pour permettre le bon déroulement de cette séance.</p>	
2	Assermentation des membres du législatif et de l'exécutif (hors suppléants)	Marc-Etienne Piot	<p>Assermentation des conseillers communaux : le préfet fait lecture du serment « <i>Vous promettez d'être fidèles à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.</i> »</p> <p>Chaque conseiller est appelé par le secrétaire, et est prié de prêter serment en disant « je le promets ».</p> <p>Solennellement le préfet déclare le premier conseil communal de Vuarrens installé et prêt pour affronter les cinq années de cette nouvelle législature. Il remercie les membres du conseil de s'investir pour la collectivité, soulignant l'importance de l'échelon législatif communal dans l'ensemble de la construction institutionnelle de notre canton et pays.</p>	

			<p>Assermentation des conseillers municipaux : le préfet fait lecture du serment, identique à celui des conseillers communaux, mais avec l'ajout suivant : « <i>Vous promettez également d'administrer avec fidélité et impartialité les biens communaux; de ne jamais taire les contraventions aux lois, ordonnances et règlements de police qui pourraient venir à votre connaissance; de nommer toujours le plus éclairé et le plus propre à l'emploi dont il s'agira; enfin de n'excéder jamais les attributions qui vous sont confiées.</i> »</p> <p>Chaque conseiller est appelé par le préfet, qui commence par le syndic, en leur demandant de prêter serment. Auparavant, le syndic affirme avoir vérifié que les conditions permettant d'être assermentés en tant que conseillers municipaux sont respectées (réf. : loi sur les communes).</p> <p>Le préfet remercie les sept membres de l'exécutif pour leur engagement et leur souhaite une bonne législature.</p>	
3	Election statutaire du président	Marc-Etienne Piot	<p>Patrick Vallotton est le seul candidat, proposé par Luc Ciocca. Conformément aux statuts l'élection se fait à bulletins secrets, et le président sera élu pour une année :</p> <p>Bulletins Délivrés : 32 Rentrés : 32 Patrick Vallotton: 29 Voix éparses : 2 Blancs : 1 Nul : 0 Majorité : 17</p>	<p>Est élu : Patrick Vallotton</p>
3	Election statutaire du secrétaire	Marc-Etienne Piot	<p>Jean-Marc Meylan est le seul candidat, proposé par Jacky Lampo. Conformément aux statuts l'élection se fait à bulletins secrets, et le secrétaire sera élu pour cinq ans :</p> <p>Bulletins Délivrés : 32 Rentrés : 32 Jean-Marc Meylan: 31 Voix éparses: 1 Blancs : 0 Nul : 0 Majorité : 17</p>	<p>Est élu : Jean-Marc Meylan</p>
4	Adoption du PV « séance tenante »	Marc-Etienne Piot	<p>Le procès-verbal d'assermentation et d'installation des Autorités Communales pour la législature 2011-2016 est lu par le secrétaire, et il est adopté par l'assemblée à l'unanimité. Il est signé par le préfet et le</p>	<p>Le PV est adopté</p>

			<p>secrétaire (copie de ce PV en annexe).</p> <p>M. Le préfet prononce une brève allocution où il souligne l'importance de l'engagement que les conseillers ont pris. Il affirme que cet engagement, nécessaire, n'est pas désuet ou dépassé, mais au service d'une vision du présent.</p> <p>Il revient également sur le changement au dernier moment de la date de cette séance, en raison de l'assermentation des membres de l'association intercommunale de l'ASIBP, prévue cette semaine, qui se serait tenue sans délégués de Vuarrens, car ils n'auraient pas été assermentés.</p> <p>Il donne des précisions sur les commissions permanentes (commission des finances et la commission des recours), et sur l'importance des associations intercommunales pour lesquelles des délégués seront désignés tout à l'heure. Il dit l'importance que toutes les communes concernées soient représentées, car ces associations traitent de sujets qui échappent aux différentes communes en tant que telles, puisque un pouvoir décisionnel leur est délégué.</p> <p>Il rappelle encore que le plafond d'endettement doit être réévalué en début de législature, et que cela devra se faire rapidement.</p> <p>Il s'adresse aussi à la municipalité, estimant que cette dernière doit jouer un rôle moteur, en donnant les impulsions, en étant l'auteur de la plus grande partie des propositions. Selon lui, une trop grande proportion de postulats ou de propositions issue du législatif ne serait pas un bon signe.</p> <p>Il termine par des éloges à l'égard de Mme Danielle Monod, syndique jusqu'au 30 juin.</p> <p>En renouvelant ses remerciements il souhaite à l'assemblée une bonne législature, et passe le flambeau au président, avant de quitter la salle.</p> <p>La municipalité quitte également la salle pour aller siéger dans la salle de commune.</p>	
	Ouverture de la 2 ^{ème} partie de la séance	Patrick Vallotton	Remercie le préfet, salue l'assemblée, et engage le processus de désignation des membres du bureau et des commissions permanentes, ainsi que des associations intercommunales.	
1a	Election statutaire du bureau : le vice-président	Patrick Vallotton	<p>Daniel Zürcher est le seul candidat, proposé par Patrick Vallotton.</p> <p>Conformément aux statuts l'élection se fait à bulletins secrets, et le vice-président sera élu pour une année :</p> <p>Bulletins Délivrés : 32 Rentrés : 32 Daniel Zürcher: 29 Voix éparses: 1 Blancs : 2 Nul : 0 Majorité : 17</p>	Est élu : Daniel Zürcher

1a	Election statutaire du bureau : les quatre scrutateurs/trices	Patrick Vallotton	<p>Les propositions correspondent aux quatre postes, l'élection se fait par acclamations.</p> <p><u>Sont élus comme scrutateurs:</u> Cédric Charlet Raphaël Pedrazzini</p> <p><u>Sont élus comme suppléants :</u> Cyril Chevalley Séverine Maire</p>	
2a	Nomination des délégués aux associations intercommunales pour l'AIAE	Patrick Vallotton	<p>L'assermentation des élus aura lieu le 20 septembre, le lieu n'est pas encore connu.</p> <p>Les deux personnes proposées correspondent aux deux postes, l'élection se fait par acclamations.</p> <p><u>Sont élus comme délégués :</u> Wagnière Jacques Verly François</p>	
2a	Nomination des délégués aux associations intercommunales pour l'ASIBP	Patrick Vallotton	<p>L'assermentation des membres élus aura lieu le 29 juin à Pailly.</p> <p>Quatre postes sont à repourvoir comme membres et un suppléant. Il y a cinq propositions pour les quatre places de membre. Cela requiert une élection sur liste en deux tours, le 1^{er} à la majorité absolue, le second à la majorité relative. Les quatre premiers élus seront membres, le premier des « viennent ensuite » sera suppléant.</p> <p><u>1^{er} tour (Election à la majorité absolue) :</u> Distribué : 32 Rentrés : 32 Nul : 0 Blancs : 2 Valables : 32 Majorité : 17</p> <p><u>Sont élus comme membres :</u> Mikami Kiyoshi : 27 Zürcher Daniel : 23 Perrin Céline : 26 Morier-Buffat Marilyne : 22</p> <p><u>Est élu comme suppléant :</u> Pedrazzini Raphaël : 20</p>	

3a	Nomination des membres de la commission des finances	Patrick Vallotton	<p>Cinq postes sont à repourvoir comme membres et deux comme suppléants. Il y a sept propositions pour les cinq places de membre. Cela requiert une élection sur liste en deux tours, le 1^{er} à la majorité absolue, le second à la majorité relative. Les cinq premiers élus seront membres, les deux premiers des « viennent ensuite » seront suppléants.</p> <p><u>1^{er} tour (Election à la majorité absolue) :</u> Distribués : 31 Rentrés : 31 Blanc : 1 Nul : 0 Valable : 31 Majorité : 16</p> <p><u>Sont élus comme membres :</u> Favez Pierre : 28 Bouvier Patrick : 28 Bornick Yves : 28 Maire Séverine : 27 Buffat Jean-Michel : 25</p> <p><u>Sont élus comme suppléants :</u> Baumgarnter Marc-Antoine : 9 Jaquier André : 5</p>	
3a	Nomination des membres de la commission de recours en matière des taxes et des impôts	Patrick Vallotton	<p>Les trois personnes proposées correspondent aux trois postes, élection par acclamations.</p> <p><u>Sont élus comme délégués:</u> Mikami Kiyoshi Verly François Roulin Pascal</p>	
4a	Communications du conseil	Patrick Vallotton	Patrick Vallotton propose au conseil que les futures séances se fassent à la buvette, tant pour des raisons d'acoustique que pour favoriser les échanges. Il propose également que des tables permettent aux conseillers d'avoir un espace pour écrire et poser les dossiers.	
4a		Lampo Jacky	Estime que la taille de la buvette est trop petite pour bien séparer la municipalité, le bureau, les conseillers, et le public.	
4a		Luc Ciocca	Se dit également défavorable, pour les mêmes raisons.	

4a		Patrick Vallotton	Vu les arguments opposés à la proposition, il maintient le statu quo, mais demandera que des tables soient installées pour les conseillers.	
5a	Propositions individuelles	Jacky Lampo	Demande la date de la prochaine séance.	
5a	Propositions individuelles	Patrick Vallotton	Les prochaines séances se tiendront le 27.9 et le 22.11. Il rappelle que ces informations se trouvent sur le site internet de la commune.	
6a	Clôture du conseil	Patrick Vallotton	La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h.	Fin du conseil à 21h.

PV adopté le 1.11.2011 par conseil communal

Patrick Vallotton, Président

Jean-Marc Meylan, secrétaire